

La Cour suprême de Bogota refuse le mandat d'habeas corpus en faveur de Jesús Santrich



Bogota, 13 août, (RHC).- La Cour suprême de Bogota a refusé le second mandat d'habeas corpus introduit par la défense de Jesús Santrich, leader de la FARC, la Force Alternative Révolutionnaire du Commun.

Ex-négociateur des accords des paix passés entre les FARC et le gouvernement colombien, Jesús Santrich a été arrêté le 9 avril peu après que la justice étasunienne l'ait accusé de trafic de drogues.

La FARC a vite réagi et qualifié l'affaire de montage juridique visant à ternir l'image du parti politique issu de la guérilla et à faire naître la méfiance au sujet du processus de paix.

Le parquet colombien a évoqué l'extradition de Jesús Santrich vers les États-Unis.



Radio Habana Cuba